

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'informe de mes droits et démarches liés aux accidents du travail et maladies professionnelles.

Aujourd'hui, parce que j'ai eu un accident au sein de mon lycée professionnel ou chez un employeur ou sur le trajet de mon lieu de stage, je bénéficie sous certaines conditions de la prise en charge à 100%* des soins liés à mon accident.

** Dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie*

Ce que je fais pour connaître mon numéro de Sécurité Sociale

Je suis élève d'un lycée professionnel. En cas d'accident du travail, ou de trajet vers mon lieu de stage, pour me garantir la prise en charge de mon accident du travail, mon lycée a besoin de connaître mon numéro de Sécurité Sociale personnel.

Pour obtenir mon numéro de Sécurité Sociale :

- ▶ soit je télécharge depuis le compte ameli de mes parents l'attestation de droits faisant mention de mon numéro de Sécurité Sociale.
- ▶ soit j'éдите une attestation de droits au guichet automatique de ma CPAM.

Ce que je fais en cas d'accident du travail

	Quand ?	A qui ?	Quels éléments ?
Elèves en lycée professionnel	Dans les 24 heures	Encadrement du lycée	• Circonstances de l'accident
Apprentis en lycée professionnel	Dans les 24 heures	Employeur	• Identité du ou des témoin(s) éventuel(s)

- ▶ J'envoie les volets 1 et 2 du certificat médical initial (S6909f, qui décrit les lésions et les soins nécessaires à ma CPAM. **Le professionnel de santé peut également les transmettre en ligne.**
- ▶ Je remets mon « Avis d'arrêt de travail » à mon lycée ou mon employeur (volet 3 du Cerfa S3116i).

Une fois informé de mon accident, mon lycée professionnel ou mon employeur fait les démarches suivantes :

- ▶ Déclarer à ma CPAM l'accident du travail en ligne sur Net-entreprises.fr dans les 48 heures.
- ▶ Me remettre la feuille « d'accident du travail » [Cerfa N° 11383*02] pour la prise en charge des soins.



BON À SAVOIR

Si je suis apprenti(e), je ne suis plus ayant-droit et je dois m'affilier en mon nom auprès du régime dont dépend mon employeur (régime général, MSA, ...).

J'utilise ma feuille de soins d'accident du travail

Je la présente aux professionnels de santé que je consulte. Elle me dispense de l'avance des frais.

Si je consulte mon médecin ou si j'ai des médicaments à acheter, je ne fais pas l'avance de mes frais de santé.**

Si je suis hospitalisé(e), je ne paie pas le forfait journalier. A la fin de mon traitement, ou dès qu'elle est entièrement remplie, je la renvoie à ma caisse primaire d'assurance maladie.

*** Dans la limite des tarifs Sécurité Sociale applicables.*



Bon à savoir – À 16 ans

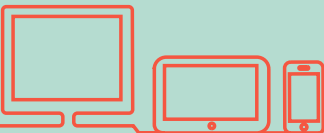
Je commande ma propre carte Vitale directement en ligne depuis le compte ameli du parent dont je suis ayant-droit (compte ameli > rubrique mes démarches > commander une carte Vitale).

Ma première carte Vitale –
Elle comporte mon propre numéro de Sécurité Sociale que je garde ensuite toute ma vie.

Je choisis mon médecin traitant –
Mon médecin effectue la déclaration de choix de médecin traitant en ligne sur présentation de ma carte Vitale. Je peux également télécharger la déclaration sur le site ameli.fr (Cerfa 12485*03).



Pour tout stage effectué dans l'espace économique européen, une convention de stage spécifique est nécessaire (informations auprès de ma CPAM).



L'Assurance Maladie en ligne Sur ameli.fr :

- ▶ Renseignez-vous sur vos droits et vos démarches selon votre situation.
- ▶ Informez-vous avec l'annuaire santé sur les tarifs, horaires, spécialités et localisation des médecins et établissements de soins.
- ▶ Connectez-vous à votre compte ameli, votre espace personnel.

Téléchargez gratuitement l'appli ameli
 Téléchargez dans l'App Store  DISPONIBLE SUR Google play

Sur Mon Espace Santé :

- ▶ Accédez à votre dossier médical et une messagerie sécurisée pour changer avec vos professionnels de santé.

Par téléphone :

- ▶ Renseignez-vous au **3646** Service gratuit + prix appel

Par courrier :

- ▶ CPAM de Haute-Savoie
2, rue Robert Schuman
74984 Annecy cedex 9

Nous rencontrer :

- ▶ Nos points d'accueil et nos horaires sur ameli.fr
- ▶ Accueil sur rendez-vous en ligne sur ameli.fr

ACCIDENT DU TRAVAIL

Je suis élève dans un lycée professionnel et j'ai un accident du travail

